

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS**

L'an deux mil vingt-cinq, le trente octobre, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation :	24/10/25
Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	11
dont 0 pouvoir	
Vote :	Pour : 11
	Contre : 0
	Abstention : 0

**PRESENTS (11) :** Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Laure BOUCAUD, Virginie FREDAIGUE, Béatrice RUIZ, MM Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, Mathieu DELOMIER, Nicolas CARREAU

**ABSENTE NON EXCUSEE (1) :** Mme Caroline LE THOËR

**ABSENTS EXCUSES (3) :** MM Etienne DELOMIER, Jérôme DURAND et André GIRAUD

**Pouvoir (0) :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M Mathieu DELOMIER

N°30102025-01

**OBJET : CONVENTION DE STAGE BAC PRO SAPAT**

Monsieur le Maire informe que M. VERGNETTE Quentin nous a fait part de son souhait d'effectuer un stage au sein de l'école de CARS dans le cadre de son parcours scolaire.

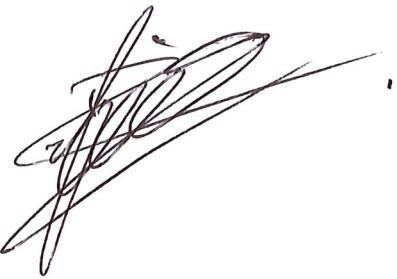
Il prépare un bac professionnel SAPAT délivré par le Ministère de l'Agriculture. Le bac professionnel Services Aux Personnes et Animation dans les Territoires associe deux volets : le service à la personne et l'animation dans les territoires (surtout ruraux). Ce stage se déroulera selon les heures de temps scolaire :

- du 07/04/2026 au 10/04/2026
- du 20/04/2026 au 24/04/2026
- du 04/05/2026 au 22/05/2026
- du 01/06/2026 au 05/06/2026
- du 22/06/2026 au 03/07/2026

Son maître de stage sera Mme SAROS Marie Line agent communal à CARS.

Après débat et délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'acceptation de cette convention de stage et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette convention.

Le ou la secrétaire



Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.  
Le Maire,  
Xavier ZORRILLA



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-cinq, le trente octobre, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation :	24/10/25
Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	11
dont 0 pouvoir	
Vote :	Pour : 11
	Contre : 0
	Abstention : 0

**PRESENTS (11) :** Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Laure BOUCAUD, Virginie FREDAIGUE, Béatrice RUIZ, MM Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, Mathieu DELOMIER, Nicolas CARREAU

**ABSENTE NON EXCUSEE (1) :** Mme Caroline LE THOËR

**ABSENTS EXCUSES (3) :** MM Etienne DELOMIER, Jérôme DURAND et André GIRAUD

**Pouvoir (0) :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M Mathieu DELOMIER

N°30102025-02

## **OBJET : CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE RESEAU DES EAUX PLUVIALES à LAGASSA**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'aménagement des réseaux d'eau potable, d'électricité et d'assainissement collectif au lieu-dit LAGASSA ont commencé et sont effectués sous la Maitrise d'Œuvre de la société ECTAUR Ingénierie. Monsieur le Maire rappelle que les réseaux d'eau potable, d'électricité sont réalisés dans le cadre d'une PVR (Participation pour Voirie et Réseaux) cf. les délibérations N°27032025-08 et N°27032025-09. L'assainissement collectif est pris en charge financièrement et techniquement par le SIAEPA.

Parmi les gros travaux routiers il reste à réaliser le drainage et l'évacuation des Eaux Pluviales. société ECTAUR a demandé à plusieurs entreprises des devis pour ces travaux et nous a remis son analyse.

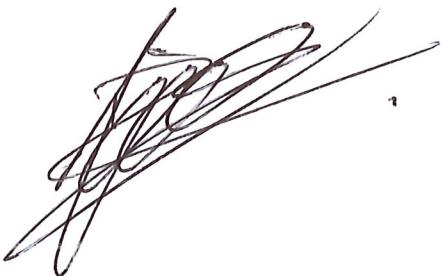
Le Rapport d'Analyse des Offres formulaire OUV8 daté du 29 octobre 2025 donne la liste des offres reçues des entreprises suivantes : CAPRARO, SPIE CAPAG, CHANTIERS D'AQUITAINE.

Notre Maitre d'œuvre ECTAUR nous propose de choisir l'entreprise SPIE CAPAG la mieux placée en termes de cout.

Le montant du cout des travaux proposé par SPIE CAPAG est de 64 057,23 € HT soit 76 868,67 € TTC.

Après délibération le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition financière de l'entreprise SPIE CAPAG pour la réalisation des travaux d'aménagement du réseau des Eaux Pluviales pour un montant de 64 057,23 € HT soit 76 868,67 € TTC. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se référant à ce dossier.

Le ou la secrétaire



Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.  
Le Maire,  
Xavier ZORRILLA



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-cinq, le trente octobre, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 24/10/25  
 Nombre de membres en exercice : 15  
 Nombre de membres présents : 11  
 Nombre de suffrages exprimés : 11  
 dont 0 pouvoir  
 Vote : Pour : 11  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

**PRESENTS (11) :** Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Laure BOUCAUD, Virginie FREDAIGUE, Béatrice RUIZ, MM Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, Mathieu DELOMIER, Nicolas CARREAU

**ABSENTE NON EXCUSEE (1) :** Mme Caroline LE THOËR

**ABSENTS EXCUSES (3) :** MM Etienne DELOMIER, Jérôme DURAND et André GIRAUD

**Pouvoir (0) :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M Mathieu DELOMIER

N°30102025-03

**OBJET : DM N° 1 POUR PVR A LAGASSA**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire un virement de crédit par Décision Modificative, pour une erreur d'imputation, concernant le financement de la PVR applicable au lieu-dit LAGASSA (Participation pour Voirie et Réseaux cf. les délibérations N°27032025-08 et N°27032025-09), comme suit :

**En section d'investissement :**

D 1348 : - 51 000

D 21538 : + 51 000

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce virement de crédit et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

Le ou la secrétaire



Fait et délibéré,  
 Les jour, mois et an que dessus.  
 Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,  
 Xavier ZORRILLA



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-cinq, le trente octobre, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation :	24/10/25
Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	11
dont 0 pouvoir	
Vote :	Pour : 11
	Contre : 0
	Abstention : 0

**PRESENTS (11) :** Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Laure BOUCAUD, Virginie FREDAIGUE, Béatrice RUIZ, MM Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, Mathieu DELOMIER, Nicolas CARREAU

**ABSENTE NON EXCUSEE (1) :** Mme Caroline LE THOËR

**ABSENTS EXCUSES (3) :** MM Etienne DELOMIER, Jérôme DURAND et André GIRAUD

**Pouvoir (0) :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M Mathieu DELOMIER

N°30102025-04

**OBJET : OUVERTURE COMMERCES DIMANCHES EN 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron »,

M. Le maire informe le Conseil Municipal que selon l'Article L 3132-26 du Code du Travail, l'autorisation d'ouvrir jusqu'à 12 dimanches est donnée par le maire après avis du Conseil Municipal. Le Maire n'a pas d'obligation et peut autoriser un nombre inférieur à 12 dimanches. Lorsque le nombre de « dimanche du Maire » excède 5, l'avis conforme de l'intercommunalité est requis.

La liste des dimanches concernés doit être fixée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Les commerces de détail alimentaire peuvent déjà quant à eux librement ouvrir le dimanche (boulangerie, boucherie, poissonnerie...) jusqu'à 13h00. Désormais, ils pourront ouvrir toute la journée lors des dimanches accordés par le Maire.

Pour l'année 2026, les commerces de CARS ont fait des demandes écrites pour 10 dimanches et en application de la loi, Monsieur le Maire va saisir le Président de la CCB pour que le Conseil Communautaire donne son avis sur ces demandes.

La Chambre des Commerces et de l'Industrie de Bordeaux Gironde à l'issue d'une concertation propose d'harmoniser les dates d'ouverture des dimanches sur le territoire Girondin sur plusieurs dates (7) : 11/01, 29/11, 06/12, 13/12, 20/12 et 27/12 et 1 dimanche laissé au libre choix du maire.

Conformément aux dispositions de l'article L 3132-26 du Code du travail, M. le Maire soumet à l'avis du Conseil municipal la liste des 10 dimanches concernés par une demande d'ouverture les : 08/02, 31/05, 21/06, 15/11, 22/11, 29/11, 06/12, 13/12, 20/12 et 27/12.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable sur le choix des 10 dimanches de 2026 suivants : **11/01, 08/02, 31/05, 21/06, 22/11, 29/11, 06/12, 13/12, 20/12 et 27/12** et autorise l'ouverture dominicale exceptionnelle sur ces dates
- Charge Monsieur le maire de solliciter l'avis conforme du Conseil Communautaire de BLAYE, dont la commune est membre
- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du présent avis

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,  
Xavier ZORRILLA

Le ou la secrétaire